

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
10 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
03 octobre 2026

DATE D’AFFICHAGE
13 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 26

PROCURATION(S) 7

VOTANTS 33

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, GUILLON, SVINH, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL-RAMDANE, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. CORNILLEAU, MARC et Mme DORDAIN, DESLANDES, ABOKI, YERLIKAYA, DEBOISSY.

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme DESLANDES à Mme ALTUNTAS, M. CORNILLEAU à M. BOUCAT, Mme ABOKI à Mme CADEIA, Mme YERLIKAYA à Mme LAMBERT, M. MARC à M. AÏT BABA, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Elisabeth LAMBERT

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, BACHELOT, Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°11

CULTURE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'AVANCE SUR MÉCÉNAT – THÉÂTRE DE L'ARSENAL

Mme Aurélie Lefebvre expose au Conseil municipal,

La saison 2026-2027 du Théâtre de l'Arsenal confirme et affirme le caractère prestigieux de cet établissement culturel, étendard des ambitions, des convictions et des valeurs de Val-de-Reuil.

La programmation offre à voir un registre exigeant d'écritures, de formes, de propositions et d'engagements. Elle est relayée par des actions de médiation et un important travail d'éducation artistique et culturelle, renforcé, en cette rentrée, par l'ouverture de l'option « théâtre » au lycée Marc-Bloch. Le programme de la saison a reçu un accueil enthousiaste du public : **au soir de l'ouverture de la vente des places réservée aux seuls abonnés, plus de 500 avaient été vendues. Quelques jours avant la présentation de saison, ce chiffre avait franchi la barre des 5 000 !**

Les deux dernières décennies ont été marquées par un effort exceptionnel de la Ville en faveur de la culture et notamment ces dix dernières années, par un niveau d'engagement rare pour une commune de moins de 15 000 habitants, au bénéfice de son théâtre, auquel elle contribue pour les deux tiers de son budget de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
le 13/10/2026 à 10h00
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de mise en ligne : 13/10/2026

Les décisions récentes des partenaires publics fragilisent l'équilibre économique de l'établissement tandis que les dernières campagnes de mécénat sont impactées par le contexte économique peu favorable. L'impact de ces pertes cumulées ne doit pas empêcher le bon déroulement de la saison et des actions de l'établissement.

Alors qu'une nouvelle campagne de mécénat s'engage auprès d'entreprises locales, nationales et internationales, il est proposé que la Ville anticipe les recettes attendues du mécénat privé en versant à l'association « ARSENAL » une avance de 110 000€, qui sera déduite des recettes effectivement perçues dans le cadre de cette action.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VERSE** à l'association « ARSENAL » une avance sous forme de subvention d'un montant de 110 000 euros,
- **AUTORISE**, le cas échéant, le versement à l'association « ARSENAL » de toute recette qui viendrait à être perçue par la Ville au titre de cette action de mécénat.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET